

## Directives sur le système de suivi des résultats commerciaux

Certaines questions ont été soulevées concernant l'utilisation des renseignements confidentiels contenus dans les données sur les résultats commerciaux obtenus que les missions soumettent dans le cadre de leur rapport trimestriel. La politique générale à cet égard consiste à obtenir l'accord de la direction générale concernée avant d'inclure des renseignements particuliers sur les résultats commerciaux sous la rubrique "points saillants". Dans les cas particuliers où une mission a jugé utile de demander l'autorisation de divulguer des renseignements à caractère confidentiel, ces demandes sont examinées attentivement.

Bien qu'il soit important d'inclure toutes les activités dans chaque rapport trimestriel, seules les opérations pour lesquelles la mission a joué un rôle important doivent être inscrites à la rubrique "Points saillants".

Il convient de faire un effort particulier, notamment dans les missions où les activités commerciales sont plus importantes, pour transmettre des données sur les résultats commerciaux qui soient en proportion de leurs ressources. Le format actuel de ce type de rapports ne permet pas de faire ressortir le nombre de rapports sur les résultats commerciaux fournis par chaque mission, ni leur valeur cumulative. Toutefois, on estime que ce genre de recherches permet de donner une idée plus précise de la variété et de l'importance des relations qu'entretiennent les missions avec les milieux d'affaires, et qu'elles pourraient figurer dans les futurs rapports.

Les missions devraient continuer à dresser la liste des gens d'affaires canadiens en visite qui s'adressent à elles, car ces renseignements peuvent être utilisés pour mettre à jour les données du Ministère sur les exportateurs et servir de référence pour prendre les contacts nécessaires à un projet.